



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Sébastien SANCHEZ, Christine RUIZ, Robert RAMIO, Eliane BERDAGUER, Jonathan PARON, Magali RIBES, Christelle BOULAY, Mickael MAROLLEAU, Aurélie SAUCH, Abraham MEDJADJ, Laetitia HAVRAN, Myriam DARDEENNE.

Absents excusés : Matthias ALZEARI, Jérôme POURSAT, Catherine PERARNAUD, Dorian VILLARD, Camille LEPRINCE, Laetitia SIDJILANI.

Procurations : Matthias ALZEARI à Christine RUIZ.

Secrétaire de séance : Jonathan PARON

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 20 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 24 novembre 2025.

Délibération N° 2025/046

OBJET : Demande de subvention DSIL2026 - Mise en sécurité de l'avenue Paul Valéry - Phase 2.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de travaux a été réalisée en 2023 et 2024 avec l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

Il indique qu'il a travaillé sur l'étude de faisabilité de la 2^e et dernière phase de cette mise en sécurité de cette avenue.

Il propose présenter ce dossier au titre de la DSIL 2026 en rappelant le montant estimé des travaux à 556 065 € H.T. auquel il convient d'ajouter les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les études soit 39 106 € H.T.

Coût total de l'opération : 595 171 € H.T.

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60% soit 357 102.60 €, il lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Sollicite aide financière au titre de la DSIL 2026 pour la réalisation des travaux de Mise en sécurité de l'avenue Paul Valéry à hauteur de 60% de leur coût total H.T. soit 357 102.60 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon afin d'aider la commune à financer les travaux de mise aux normes et de remise en état du Bar ainsi que le réseau d'eau pluvial rue des Terres Verts :

Arrivée de Catherine PERARNAUD,

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Délibération N° 2025/047

OBJET : Demande de fonds de concours Communauté de Communes Sud Roussillon - opération 273.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours pour l'aider à financer les travaux de mise aux normes et de remise en état du seul commerce du village et permettre de prévoir sa prochaine réouverture.

Il propose de demander cette aide à hauteur de 21 440.33 € suivant le plan de financement ci-dessous :

Opération 273 - Mise aux normes et aménagement Bar	42 880.67 € HT
Fonds de Concours Communauté de Communes Sud Roussillon	21 440.33 € HT
Autofinancement communal	21 440.34 € HT
Total	42 880.67 € HT

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 1 abstention, 14 pour.

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon à hauteur de 21 440.33 €, en aide au financement de l'opération d'investissement 273.

Délibération N° 2025/048

OBJET : Demande de fonds de concours Communauté de Communes Sud Roussillon - opération 275.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours pour l'aider à financer les travaux urgent de réfection du réseau d'eau pluvial rue des Terres Verts.

Il propose de demander cette aide à hauteur de 17 363.27 € suivant le plan de financement ci-dessous :

Opération 275 - Réseau eaux pluvial	34 727.55 € HT
Fonds de Concours Communauté de Communes Sud Roussillon	17 363.27 € HT
Autofinancement communal	17 363.77 € HT
Total	34 727.55 € HT

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon à hauteur de 34 727.55 €, en aide au financement de l'opération d'investissement 275.

Délibération N° 2025/049

OBJET : SYDEEL - dossier de candidature relative au partenariat pour la réhabilitation du poste de transformation de distribution « les Cantaires » - Programme 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 :

M. ou Mme le Maire explique que comme tout bâtiment urbain, les postes de distribution publique d'électricité font souvent l'objet de multiples dommages comme les tags. Ceux-ci contribuent à la dégradation de vie des habitants et nuisent à l'image de la Commune.

Aussi afin de lutter contre ces dégradations, la Commune dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, met en œuvre des opérations d'aménagement urbain.

A cet effet, et en partenariat avec ENEDIS et le SYDEEL66, la Commune souhaite concourir à la réhabilitation du transformateur, sis Jardin des Cantaires, dénommé « CANTAYRES ».

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'implication locale, ENEDIS est prêt à participer à quelques opérations exemplaires sur des postes dégradés ou portant atteinte au cadre de vie des citoyens. Ces opérations ponctuelles seront faites en partenariat avec la Commune, maître d'ouvrage des travaux, qui choisit le type de réalisation qu'elle souhaite exécuter (trompe l'œil, fresque murale).

Le SYDEEL66, partenaire public des collectivités locales, dans le cadre de sa politique environnementale et d'amélioration du cadre de vie, réalise des opérations de mise en esthétique des réseaux pour ses Communes adhérentes. Afin de valoriser, à défaut de remplacer certains postes, il s'associe à ce projet en vertu d'une convention cadre signé avec ENEDIS pour l'apport de financement pour ces projets de réhabilitation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré à (l'unanimité ou à la majorité) des membres présents (et représentés).

DONNE SON ACCORD pour adresser le dossier de candidature au Sydeel66 pour la réhabilitation du poste de transformation de distribution publique d'électricité dénommé « CANTAYRES »

Et sis Jardin des Cantaires.

SOLLICITE auprès du SYDEEL66 et d'Enedis une subvention la plus élevée que possible pour permettre la réalisation cette opération.

AUTORISE M. ou Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment la convention tripartite de partenariat à intervenir entre la Commune, le Sydeel66 et Enedis.

AUTORISE M. ou Mme le Maire à prendre les dispositions nécessaires, à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération N° 2025/050

OBJET : Décision modificative - ajustements de fin d'année.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des ajustements de fin d'année au budget primitif 2025.

Il propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85561 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,35 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,35 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-219 : ATELIER MUNICIPAL	0,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,35 €	0,35 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		26 000,00 €		26 000,00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Séance levée à 18 heures 40.

Fait à Montescot, le 1^{er} décembre 2025.

Le Maire,
Louis SALA.



SL